

P O L I T I Q U E F A M I L I A L E



La famille, au cœur
de notre ville!

Remerciements

Nous présentons à nos concitoyens et à ceux qui le deviendront la politique familiale que nous avons élaborée avec la collaboration de nombreux intervenants et de nombreux partenaires.

CE SONT PRINCIPALEMENT :

- Des citoyens et des citoyennes de Saint-Jérôme
- Des organismes du milieu œuvrant dans les domaines des sports, des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et sociale, de la santé, etc.
- Le personnel de la Ville de Saint-Jérôme
- Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- La Commission des affaires communautaires
- La Direction générale de la ville et le Conseil municipal
- Le Carrefour action municipale et famille
- Le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille du gouvernement du Québec, qui a apporté son soutien financier
- La firme Octane

Nous les en remercions.

www.ville.saint-jerome.qc.ca



La Ville souligne
l'excellente prestation
de M^{me} Louise Bouchard
et de MM. Yves Gagnon,
Serge Forget,
Raymond Zizian et
Pierre Guillot-Hurtubise,
qui ont formé le comité
chargé de concevoir et
de rédiger la politique
familiale.



Table des matières

Mot du maire.....	4
Mot de la conseillère	5
La mission	6
Portrait statistique	8
Les orientations	10
Les objectifs	12
Les mécanismes de suivi.....	20
Conclusion	21

La famille au cœur
de notre ville!



Mot du maire

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Saint-Jérôme a beaucoup changé au cours des dernières années. Sur le seul plan démographique, la population des quatre municipalités qui forment maintenant la ville de Saint-Jérôme a bondi de 40 % en 15 ans. Cet élan important entraîne évidemment son lot d'attentes nouvelles et de défis enthousiasmants.

Toutefois, c'est pour tenir compte de cette évolution significative que la Ville de Saint-Jérôme s'est dotée en 2002 d'un plan stratégique destiné à lui permettre de mieux répondre aux besoins changeants de sa population. L'élaboration d'une politique familiale constituait l'une des pièces maîtresses de cet effort de planification. Un comité directeur, sous la responsabilité de M^{me} Louise Bouchard, a été mandaté par le Conseil municipal à cet effet.

Notre politique familiale est le fruit des réflexions et des discussions de tous ceux et de toutes celles qui ont participé à cet important projet pour la municipalité et qui méritent nos plus sincères remerciements.

Le maire

Marc Gascon



Mot de la conseillère

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

C'est avec une grande fierté que nous vous présentons la nouvelle politique familiale de la Ville de Saint-Jérôme. Elle est le fruit d'une réflexion commune à laquelle ont pris part plusieurs dizaines d'intervenantes et d'intervenants venus de tous les horizons.

La politique familiale de la Ville de Saint-Jérôme se veut concrète et sans artifice; elle pave la voie à la mise en œuvre d'un plan d'action comprenant plusieurs dizaines de mesures tangibles destinées à améliorer la qualité de vie des familles sur notre territoire.

Je tiens tout particulièrement à remercier les citoyennes et les citoyens, les organismes du milieu et le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille du gouvernement du Québec qui, en collaborant avec nous aux travaux entourant l'élaboration de la politique familiale, ont rendu cette initiative possible.

Louise Bouchard
Conseillère municipale
Présidente de la Commission des affaires communautaires
Responsable du Comité directeur de la politique familiale



La mission

La Ville de Saint-Jérôme définit ainsi le cadre d'action général de sa politique familiale :

La mission de la politique familiale consiste à offrir un outil de référence aux élus et à l'administration municipale pour la mise en place de mesures visant l'amélioration continue de la qualité de vie des familles de Saint-Jérôme.

Il s'agit d'une politique générale qui intègre l'ensemble des actions et des façons de faire de la Ville destinées à assurer le mieux-être des familles tout au long du cycle de la vie et à leur offrir des services adaptés à leur réalité. Elle privilégie l'instauration d'une véritable culture de services aux familles.

La

Une définition de la famille

La Ville de Saint-Jérôme met de l'avant une définition de la famille qui tient compte des changements survenus dans les différentes réalités vécues par les familles de son territoire. Elle fait aussi la promotion d'une conception de la famille axée sur la solidarité, une valeur fondamentale qui renforce le sentiment d'appartenance à notre communauté.

C'est pourquoi elle adopte la définition suivante :

La famille s'incarne aujourd'hui en différents modèles, notamment les familles traditionnelles, monoparentales, recomposées, d'accueil, etc. Lorsque la Ville de Saint-Jérôme considère la famille, elle souhaite englober l'ensemble des gens vivant sur son territoire selon l'une de ces réalités.

La Ville de Saint-Jérôme considère la famille comme étant tout groupe parent-enfant, quel que soit l'âge des personnes, uni par des liens multiples pour se soutenir réciproquement au cours d'une vie, et ce, momentanément ou de façon permanente. La famille constitue le milieu privilégié de développement affectif, personnel et social des individus et appelle à une solidarité naturelle à travers les générations.

Famille



Un portrait statistique

Depuis le regroupement des villes de Bellefeuille, de Lafontaine, de Saint-Antoine et de Saint-Jérôme, le portrait statistique des familles de notre ville constitue une nouvelle réalité.

La ville et sa population

La ville de Saint-Jérôme compte une population totale de 62 684 citoyens en 2005, dont l'âge médian était en 2001 de 39,8 ans, comparativement à une moyenne de 38,8 ans pour l'ensemble du Québec.

Nos familles

La ville compte 16 765 familles regroupant en moyenne 2,83 personnes. De ce nombre, 3 345 familles sont considérées monoparentales (20 %, la moyenne québécoise étant de 16,6 %). Ces familles monoparentales comptent en moyenne 2,51 personnes, et plus de 80 % d'entre elles sont sous la responsabilité d'une femme.

Le revenu moyen à Saint-Jérôme

Nonobstant les écarts parfois importants, les ménages de la ville comptent sur un revenu médian net de 46 066 \$, comparativement à 40 468 \$ au Québec. Le revenu médian net des familles monoparentales est évidemment beaucoup plus bas, soit 24 872 \$.

Les logements et la propriété

La Ville de Saint-Jérôme compte 25 380 logements. De ce nombre, 12 930 sont des logements locatifs (50,9 %) et 12 455 sont des logements occupés par des propriétaires (49,1 %).

statistique



Les orientations

La politique familiale de Saint-Jérôme est axée sur des orientations claires et précises qui doivent servir de balises à son application. Au-delà de la mission de la politique familiale, ces grandes orientations constituent donc les guides à la mise en place des mesures concrètes inscrites dans le plan d'action de la Ville.

Ces orientations sont les suivantes :

- Les mesures contenues dans la politique familiale doivent correspondre à la définition de la famille et avoir comme intention première d'être destinées à répondre spécifiquement aux besoins des familles de la municipalité.
- Les mesures contenues dans la politique familiale doivent relever des responsabilités qui incombent à l'administration de la ville, respectant ainsi les limites de ses champs de compétence. La Ville peut cependant tenir compte des initiatives gouvernementales en faveur des familles et s'appuyer sur des collaborations diverses avec des organismes ou des institutions.
- La politique familiale doit faire en sorte que les décisions de l'administration municipale, et ce, dans tous ses secteurs d'activité, puissent être prises à la lumière des impacts sur la famille.
- La politique familiale et le plan d'action de la Ville doivent tenir compte des différences dans les besoins des familles selon leurs secteurs de résidence.
- La politique familiale préconise le développement de partenariats avec les organismes et les institutions du milieu, dans le respect de la mission première de chacun, afin d'améliorer les services aux familles.

orientations



Agir pour les familles : des objectifs par champ d'intervention

Pour faciliter l'identification de ces mesures et suivre plus efficacement les progrès entourant leur mise en place, la Ville de Saint-Jérôme circonscrit des objectifs à atteindre dans ses différents services municipaux, selon leurs champs d'intervention respectifs.

objectifs

Direction générale

L'établissement d'une véritable culture de service aux familles nécessite l'implication de l'ensemble de l'administration municipale. La direction générale, en tant que relais administratif de la volonté politique exprimée par le Conseil municipal, s'assurera que tous les services de la Ville travaillent à l'atteinte de leurs objectifs sectoriels, dans une perspective d'accessibilité pour les familles jérômiennes.

L'OBJECTIF SECTORIEL :

- Assurer la mise en œuvre de la politique familiale et accroître l'accès des familles aux activités, aux équipements et aux services offerts par la municipalité.





Communications

La Ville de Saint-Jérôme souhaite mettre en œuvre des moyens pour être davantage à l'écoute des besoins de ses citoyens et de ses citoyennes. De même, elle tient à mieux informer et à améliorer la disponibilité de l'information offerte aux familles.

LES OBJECTIFS SECTORIELS :

- Adapter les mécanismes de communication aux besoins des familles.
- Améliorer l'accessibilité de l'information municipale destinée aux familles.

Loisirs, culture et vie communautaire

La Ville de Saint-Jérôme est fermement convaincue de l'importance du rôle que doit jouer la municipalité dans l'évolution et l'épanouissement des familles. La Ville souhaite donc étendre son engagement dans le domaine des loisirs, de la culture et de la vie communautaire en diversifiant sa programmation d'activités familiales de qualité et en s'assurant que les services offerts aux familles de Saint-Jérôme répondent à leurs besoins et à leurs attentes.

LES OBJECTIFS SECTORIELS :

- Mettre à profit l'environnement immédiat de Saint-Jérôme dans le développement de ses activités familiales.
- Diversifier les activités de loisirs et de culture destinées aux familles de Saint-Jérôme.
- Améliorer l'accessibilité aux activités municipales.
- Adapter nos actions de soutien au milieu communautaire selon les besoins exprimés par les familles.



epiiec



Police

La Ville de Saint-Jérôme est consciente du rôle préventif qu'elle joue en matière de sécurité.

LES OBJECTIFS SECTORIELS :

- Améliorer et adapter les mesures de sécurité pour les familles.
- Développer des programmes de sensibilisation et de prévention destinés aux familles.

Sécurité-incendie

La prévention des incendies constitue un volet essentiel de l'action de la municipalité en matière de sécurité.

L'OBJECTIF SECTORIEL :

- Développer des programmes de sensibilisation et de prévention destinés aux familles.

Travaux publics

La Ville de Saint-Jérôme jouit d'un environnement sans pareil. La municipalité doit donc veiller à le préserver et à l'améliorer afin de continuer d'offrir à ses citoyens et à ses citoyennes une qualité de vie exceptionnelle. L'ensemble de ses infrastructures municipales (parcs, rues, édifices, etc.) constituent des éléments essentiels permettant l'amélioration de cette qualité de vie.

L'OBJECTIF SECTORIEL :

- Améliorer l'aménagement des infrastructures du territoire urbain et naturel en fonction des besoins des familles.





Urbanisme et transport collectif

La planification de l'aménagement du territoire et la préservation d'un environnement de qualité doivent s'appuyer sur une vision globale et des principes de développement durable. Cette vision doit inclure des éléments reliés à l'habitation, au design urbain des quartiers, ainsi qu'aux moyens de transport collectif.

LES OBJECTIFS SECTORIELS :

- Améliorer et adapter la réglementation et la planification du développement du territoire urbain et naturel en fonction des besoins des familles.
- Favoriser l'utilisation du transport collectif par les familles de Saint-Jérôme.

Les mécanismes de suivi

À la suite de l'adoption de la politique familiale par le Conseil municipal, la Ville de Saint-Jérôme assurera sa mise en application en confiant son suivi politique à la Commission des affaires communautaires et son suivi administratif à la Direction générale de la municipalité.

Un comité aviseur composé de citoyens et de représentants d'organismes communautaires et socioéconomiques aura pour mandat de soumettre des avis et d'émettre des suggestions à la Commission des affaires communautaires.

La Ville adoptera annuellement un plan d'action triennal qui inclura des projets dont l'échéance de réalisation pourra s'étendre au-delà de ces trois années.

La Direction générale devra mettre en place les mécanismes appropriés pour s'assurer que tous les projets soumis par les directions de service de la municipalité, notamment ceux préparés dans le cadre de l'exercice budgétaire annuel, fassent l'objet d'une évaluation de leur impact sur les familles de Saint-Jérôme.

Conclusion

De toutes les responsabilités qui incombent aux municipalités, celles qui concernent et touchent de près le bien-être des familles sont sans aucun doute parmi les plus importantes. C'est dans cet esprit et dans le souci d'améliorer encore davantage la qualité de vie de ses citoyens et de ses citoyennes que la Ville de Saint-Jérôme a élaboré et adopté sa politique familiale.

Dans sa finalité, la mission de la politique familiale consiste à offrir un outil de référence aux élus et à l'administration municipale pour la mise en place de mesures visant à l'amélioration continue de la qualité de vie des familles de Saint-Jérôme.

Forte de cette nouvelle politique familiale, la Ville de Saint-Jérôme compte maintenant encore mieux répondre aux besoins réels des familles de la municipalité et favoriser le bien-être de tous ses citoyens et ses citoyennes en adoptant annuellement un plan d'action triennal.



www.ville.saint-jerome.qc.ca

